## Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PIERRE C	N° de Convention : 33368
Article 1:	
La Présente convention détermine les conditions de prêt et l'utilis circulaires relatives au " financement de matériel pédagogique ac sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordinaire " Ref : Circ 2001-061 du 05/04/01 - MENE0100757C, Circ 2001-221 du	lapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences :
Le Rectorat de la Reunion représenté par, <b>Le Recteur de la Reu</b> met à disposition de l'élève : BALAFRE IDRISS Né(e) le : 24 domicilié :  Le matériel pédagogique individuel adapté suivant :  - Logiciel de reconnaissance vocale, référence :Nuance D. N2TK-G75F-Y2R4	
Valeur globale du matériel prêté 98 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents à sa	scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2016, et est révis	sable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent sur l'ho d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel similaire à	
Article 4:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont tenus de vei du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant utili le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférents à s lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont tenus d matériel prêté. Il est rappelé que, conformément à l'article 1884 c l'utilisateur sera engagé en cas de perte, vol ou dégradation autre	sateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans a scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a e porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le lu Code civil, le responsabilité des représentants de
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représentants d	de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
Les frais d'utilisation de ce matériel pouvant être amené au domi l'utilisateur. A ce titre, les cartouches d'encre, le changement de l greffer sur ces matériels sont à la charge de l'utilisateur.	
A SAINT DENIS le 26-03-2014	Livré le:

Pour le Rectorat:

1/1

NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE